

nous avons le droit de nous interroger. Pour quoi lui faut-il commettre la même erreur, qui dénote une absence complète de compréhension et de respect du Parlement? Le premier ministre est-il si prédisposé aux accidents? Est-ce le vœu de le voir disparaître partagé par le cabinet? Il y a des indices croissants qu'un certain nombre de députés libéraux de l'arrière-ban hésitent à participer à cette nouvelle charge de l'infanterie légère. Ils préféreraient une cause plus viable pour jouer leur avenir politique. Le député de New Westminster (M. Hogarth) a fort bien décrit l'horreur que lui inspire la règle 75c lorsqu'il a souligné qu'il était trop tard pour retraiter.

Je signale qu'un gouvernement libéral a commis exactement la même erreur il y a quelques années. C'était en 1956, alors que le gouvernement libéral avait dans ses rangs un costaud qui se prenait pour le bon Dieu. Parmi ses phrases altières, il y avait le célèbre: «Qu'est-ce qu'un million?» et «Qui pourra nous arrêter?» Ces remarques impromptues ont mis le public en rogne, tout comme des commentaires plus récents du genre de: «Il n'y a pas de crise du logement» et «Pourquoi vendrais-je le blé du cultivateur canadien?».

En 1956, le résultat a été la défaite d'un gouvernement arrogant et la dispersion de ses survivants fort mal en point dans une vallée de larmes où ils sont restés pendant des années. La vallée est toujours là, prête à les accueillir. On ne peut se moquer du Parlement ou le manœuvrer impunément. Le Parlement a ses défenseurs à la Chambre, comme le débat actuel le prouve amplement. Alors que nous luttons, les forces de l'opinion publique s'affermissent et continueront à s'affermir à mesure que les gens se rendront compte de plus en plus de ce qui est en cause.

«Qui peut nous empêcher?» se demande le gouvernement actuel, en laissant tomber la guillotine. Qu'il n'oublie pas, à cette onzième heure, que cette Chambre est un des rares endroits au Canada où le parti libéral soit encore au pouvoir. Bien entendu, il y a Terre-Neuve. Les Libéraux y sont assez vacillants, comme le contingent vigoureux des députés de l'opposition de cette province le prouve. Il y a l'île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, qui ont des troupes énergiques et efficaces ici. En dernier lieu, il y a la Saskatchewan. Après avoir sondé l'opinion publique là-bas, je crois que le premier ministre devrait se rendre compte parfois que la discrétion est une grande vertu, à moins, bien entendu, qu'il ne puisse résister à l'impulsion de commettre un suicide politique.

La vérité c'est que les Canadiens en ont par-dessus la tête d'être trompés par de grands gestes et par des paroles creuses au sujet de la démocratie de participation et de la société juste. Ils veulent maintenant le produit authentique. Les provinces se détournent l'une après l'autre du parti libéral, lequel essaie d'être tout pour tous les hommes—et pour toutes les femmes—et qui finit par n'être rien pour personne.

● (11.00 p.m.)

**Des voix:** Bravo!

**Mme MacInnis:** Maintenant, pendant qu'il en est encore temps, le parti libéral qui fut grand autrefois ferait bien d'étudier ses vénérables traditions concernant la liberté de parole et d'association. Il était fier de posséder ces traditions. A moins d'abandonner la mesure qu'il propose de prendre ce soir, le gouvernement se dirige vers le chantier de l'histoire. Déjà, en Colombie-Britannique, il a perdu les prochaines élections.

A notre époque, lorsque deux hommes ont marché sur la lune, grâce à la collaboration de milliers de gens de par le monde entier, un tyranneau qui tenterait indignement d'étouffer la liberté de parole au sein du Parlement canadien se condamne à un échec honteux.

**M. H. Russell MacEwan (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, mon attention n'a presque pas fléchi tout au long de ce débat très important sur les modifications au Règlement. J'ai écouté ce soir le député de New Westminster (M. Hogarth), qui a siégé au comité de la justice. Sa conception du Règlement de la Chambre me rappelle la série de Perry Mason, dans laquelle Hamilton Berger était juge d'instruction devant les tribunaux des États-Unis. Le député de New Westminster peut agir ainsi devant les tribunaux de Vancouver et de New Westminster, mais il ne peut venir ici pour imposer par la force des restrictions aux députés, en particulier à ceux de l'opposition, comme il le fait, semble-t-il, devant les tribunaux de notre pays.

J'ai été désolé de l'entendre parler ainsi. Pendant les séances du comité des affaires juridiques il a cité des personnes et des œuvres fort diverses. Il ne fait pas grand cas de Beauchesne, semble-t-il. Beauchesne faisait autorité ici avant lui et il le fera bien longtemps après lui. Il a parlé de la nécessité de programmer les travaux et de toutes les décisions connexes. Il a aussi parlé des techniques de l'automatisation, des ordinateurs et ainsi de suite, et de la nécessité de modifier le Règlement jusqu'à ce que le Parlement soit productif. Un député—que je n'identifierai pas—a dit il n'y a pas bien longtemps qu'une fois le nouveau Règlement adopté nous ne